

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)**

**N°29/2025**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le deux décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents :** Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Damien Lamboley, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol

**Excusé :** Xavier Collonge

Alain ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 27 novembre 2025

**OBJET : Produit des Amendes de Police.**

Suite à la délibération 13/2025 dans laquelle le conseil a validé des opérations relatives à la sécurité routière et a sollicité une subvention au titre des amendes de police, le Département du Rhône informe la commune que la somme de 4 640 € a été allouée à la collectivité pour la mise en place d'un rétrécissement et l'instauration d'une zone 30 dans la rue du Chavel.

Le conseil est informé que les travaux seront réalisés par l'entreprise CP TP et de ce fait, il accepte en conséquence la dotation attribuée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE, la dotation accordée par le Département du Rhône, pour un montant de 4 640 euros.
- DIT, que cette dotation pourra être versée, par l'intermédiaire de Mr le Comptable de la Collectivité

PERRIN Jean-Charles,  
Maire



ARNAUD Alain  
Secrétaire de séance

|                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de télétransmission en préfecture : 04/12/2025<br>Date de publication sur le site Internet : 04/12/2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|